

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 AOUT 2009**

L'an deux mil neuf, le 12 Août à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Yves MONTUS (Maire).

Présents : Jean-Yves MONTUS, Hélène SARRIQUET, Alain CAUNEGRE, Pierre CERAN, Alexis LIOTTIER, Christiane DELOUP, Robert GASC, Hubert DOSBA, Marinette CABANNES, Monique BADET, Jean-Louis VILLENAVE, Michel DESTENAVE, Catherine DUCAILAR, Isabelle MAINPIN, Jean BOUHAIN, Corinne MANCICIDOR, Elisabeth CAUP, Thierry LABORDE, Bernard MESSANG, Anne-Marie DAUGA, Jocelyne DELORT, Maryse SAVET.

Absents : Sandrine LAUGA-CAMI, Laurent GABARRUS, Florence CATUS, Jean-Michel MOGAN, Gérard BOUQUET, Bernard JARDERES.

Pouvoirs : Sandrine LAUGA-CAMI donne procuration à Alain CAUNEGRE
Florence CATUS donne procuration à Jean-Yves MONTUS
Gérard BOUQUET donne procuration à Jean-Louis VILLENAVE
Bernard JARDERES donne procuration à Bernard MESSANG

Secrétaire de Séance : Thierry LABORDE

Décisions prises en vertu de la délégation du Maire :

- 09/13 : Placement de fonds, *le 30 Juillet 2009*
- 09/14 : Vente de bois, *le 4 Août 2009*

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Juillet 2009 adopté à l'unanimité

La séance est ouverte à 19 h 30.

90/09 CONSTRUCTION ECOLE ET SALLE DE SPORTS ISLE VERTE – QUITUS A LA SATEL

Rapporteur : M. Jean-Yves MONTUS

Par délibérations en date du 29/3/2004 et du 1/12/2005, un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été conclu avec la SATEL pour la construction d'un groupe scolaire de six classes et la salle multisports de l'Isle Verte.

Le mandataire dont la mission est maintenant terminée, à la fois sur le plan technique et financier, a transmis la reddition définitive des comptes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de clôture présenté, et donne quitus à la SATEL pour sa mission de maîtrise d'ouvrage publique.

91/09 CONTRIBUTION DE MACS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL « LANDES FONCIER » - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE A MACS-CONVENTION MACS/COMMUNE

Rapporteur : Mme Hélène Sarriquet

Le montant de la contribution de MACS à l'EPFL « Landes Foncier » s'élève à 447 000 € pour l'année 2009. Les 23 communes de MACS participent chacune au financement de la contribution de MACS à l'EPFL, par le versement au budget de la communauté d'une cotisation représentant 1/3 de la participation annuelle de MACS à cet établissement, soit un montant de 148 922,09 €.

Le Conseil Municipal, approuve la convention à intervenir entre MACS et la Commune de Soustons dont la contribution pour 2009 s'élève à 15 282,23 €, autorise M. le Maire à signer ladite convention et à verser cette somme à la Communauté des Communes.

Vote à l'unanimité.

M. le Maire attire l'attention sur le fait que la participation à l'EPFL, pour l'année 2010, sera vraisemblablement en diminution en raison de la forte baisse des droits de mutation.

92/09 TRAVAUX DE REHABILITATION DU BARRAGE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : M. Jean-Yves Montus

Par délibération en date du 26 Mai 2009, la Ville de Soustons a approuvé le programme de réhabilitation du barrage pour un coût estimatif de 739 564 € HT.

Suite à la tempête KLAUS, le Sénat a souhaité accordé une aide exceptionnelle aux communes landaises particulièrement touchées par cet événement climatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat, accepte le plan de financement proposé et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

93/09 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS – AVENANT N° 1

Rapporteur : M. Jean-Yves Montus

La convention signée entre la Ville de Soustons et l'Association Culture et Loisirs a été approuvée par délibération en date du 30 Septembre 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention qui modifie l'article 18 relatif à l'accueil périscolaire, et autorise M. le Maire à signer ledit avenant.

94/09 ACQUISITION PARCELLE APPARTENANT A LA SOCIETE CAULONQUE

Rapporteur : M. Jean-Yves Montus

Afin de permettre l'accès aux parcelles BV 247 – 250 mises à disposition par Melle LAPOUYALERE auprès du SDIS des Landes pour l'édification d'une caserne pour les pompiers de Soustons,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'acquisition des parcelles BV 254p – 257p d'une superficie approximative de 231 m2 appartenant à la Société Caulonque, dont le prix de base sera de 23 € le m2, et autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation de la saison culturelle 2009/2010 par Mme Frédérique Charpenel

La prochaine saison culturelle qui débutera en Octobre, présentera 13 spectacles dont 5 gratuits. La communication débutera début Septembre, avec une présentation aux Soustonnais lors du Forum des Associations.

- Pandémie grippale :

Une réunion d'information est organisée en Préfecture des Landes le Jeudi 13 Août.

Afin de se préparer à une éventuelle épidémie de grippe A/H1N1 et gérer au mieux cette crise, un Groupe de Travail a été constitué :

- M. Jean-Yves MONTUS
- M. Alain CAUNEGRE
- Mme Sandrine LAUGA-CAMI
- M. Pierre CERAN
- Mme Corine MANCICIDOR
- M. Hubert DOSBA
- Mme Maryse SAVET

- Fêtes Locales

M. le Maire fait part de sa satisfaction quant au déroulement des fêtes locales, et adresse ses félicitations et ses remerciements au Président ainsi qu'à tous les membres du Comité des Fêtes.

Intervention de Bernard MESSANG,

Monsieur Bernard MESSANG, Conseiller Municipal, prend la parole : « il a suggéré que Monsieur Le Maire, en sa qualité de Président de l'Association des Maires des Landes, demande à Monsieur Le Préfet des effectifs supplémentaires de gendarmerie pendant les fêtes, comme dans le département des Pyrénées Atlantiques où il a œuvré avec un effectif de 20 gendarmes réservistes pendant les fêtes d'Orthez l'année dernière. Si ce département obtient des renforts, pourquoi pas les Landes ? »

- Construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D)

Déclaration de M. le Maire :

« La réalisation d'un tel établissement à Soustons figure au plan gérontologique départemental approuvé par le Conseil Général des Landes. Le montage administratif, financier et technique du projet nécessite la constitution d'un dossier lourd et complexe, devant être présenté devant la Commission Régionale des Organismes Sociaux et Médico Sociaux (CROSMS) et validé par celle-ci avant tout début de travaux.

La nouvelle loi s'appliquant à ce type d'établissement prévoit un changement profond de la procédure à partir de 2010. La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Landes (DDASS) nous fait savoir que les derniers dossiers constitués selon la procédure actuellement en vigueur doivent être déposés pour le 30 Novembre 2009.

C'est pour cela que le CCAS de Soustons a approuvé dans sa dernière réunion le lancement de deux études :

1 – Le montage administratif et financier

Ce document doit comprendre plusieurs chapitres en particulier :

- Une étude des besoins en hébergement des personnes âgées dépendantes, en liaison avec les projets en cours, compte tenu des habitants actuellement sur le secteur de Soustons, et avec les projections de la population future.
- La définition d'un projet de vie du futur établissement, ciblé sur les réponses à apporter aux besoins émergeant de l'étude précédente (par exemple hébergement permanent, unités Alzheimer, hébergement temporaire, accueil de jour,...).
- L'élaboration d'un projet de soins à mettre en place
- L'élaboration d'un projet professionnel et social pour le futur personnel (fiches de postes, qualification et formation, etc...)
- La mise en place dès l'ouverture d'une démarche qualité, avec méthode d'évaluation et de suivi
- L'écriture d'une charge de coopération avec le réseau gérontologique local
- La rédaction d'un code des droits des usagers de la structure
- L'établissement d'un plan de financement et d'un budget prévisionnel de la future structure, en liaison avec la DDASS et le Conseil Général des Landes
- Une étude sur la mutualisation de moyens entre l'établissement existant et le futur

Ces missions ont été confiées au cabinet ISATIS, pour un montant de 18 753 € TTC.

2 – Le montage technique de la construction de l'établissement

Ce document programmatique est la phase incontournable qui précède le concours d'architecte. Il définit la répartition théorique et les surfaces nécessaires aux divers locaux de l'établissement. En particulier, il définit :

- Une proposition d'implantation sur le terrain en fonction des atouts et contraintes du sol
- Les différents espaces de vie
- Organigramme général de fonctionnement des espaces d'hébergement
- Les besoins en locaux pour le personnel
- Les espaces extérieurs architecturales et techniques
- Les contraintes de la démarche environnementale HQE
- Les liaisons fonctionnelles possibles entre les deux établissements
- L'assistance à l'organisation du concours d'architectes

Ces missions ont été confiées au cabinet d'architecte GUILLOT pour une somme de 18 418 € TTC.

Le terrain envisagé pour la construction de l'établissement se situe au quartier Larrenard, route de l'Etang d'Hardy, sur une parcelle d'environ 2 hectares, permettant à la fois la construction de l'établissement, la réalisation des parkings en nombre suffisant, et la création d'un parc arboré pour la promenade et le repos extérieur.

Les délais pourraient être les suivants :

- Notification des deux missions le 13 août 2009
- Rendu des dossiers (3 mois de travail) le 13 novembre 2009
- Examen par les élus(e)s : du 14 au 20 novembre 2009
- Envoi à la CROSMS le 21 Novembre 2009

Pendant cette période avec un lancement de la procédure dès le 13 Août 2009, une révision partielle spécifique du POS permettra d'installer à l'endroit choisi un emplacement réservé, et les modalités d'acquisition du terrain seront finalisées par le notaire choisi par le vendeur, dans une démarche amiable, avec comme base plancher du prix d'acquisition, l'estimation des services fiscaux, demandée elle aussi dès le 13 Août. »

Le Maire,



Jean-Yves MONTAUDO

